



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR LE RENOUELEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE suite à PERTE, VOL, DETERIORATION ou changement d'état civil

- ✓ **L'IMPRIME CERFA Réf. 06** (beige orangé) n°14948*01 complété à l'encre noire, en lettres majuscules, sans rature ni surcharge, la signature doit respecter le cadre
 - ce formulaire peut être rempli en ligne : www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14948.do

- ✓ **L'IMPRIME CERFA « demande de renouvellement »** (violet) n°14882*01, dûment complété
 - ce formulaire peut être rempli en ligne : www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14882.do

- ✓ **2 PHOTOGRAPHIES d'IDENTITE** identiques et récentes, sans traces d'agrafe, la taille du visage doit être de 32 à 36 mm, (norme ISO/IEC 19794-5:2005)

- ✓ **PHOTOCOPIE d'une PIECE d'IDENTITE** :
carte d'identité, passeport ou carte de séjour, en cours de validité

- ✓ **PHOTOCOPIE d'un JUSTIFICATIF de DOMICILE** :
quittance de loyer, facture d'eau, d'EDF ou de téléphone de moins de 3 mois, ou avis d'imposition de l'année en cours
Si vous résidez chez un particulier (parent, ami...) fournir également :
 - ✓ une attestation d'hébergement datée, signée par l'hébergeant
 - ✓ photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant

- ✓ **PHOTOCOPIE** du récépissé de **déclaration de perte** délivré par les services préfectoraux ou du récépissé de **déclaration de vol** délivré par les services de police ou de gendarmerie nationales

- ✓ **PHOTOCOPIE** du **permis de conduire** en cas de détérioration ou de changement d'état civil

- ✓ **1 TIMBRE FISCAL à 25 €** (en cas de perte ou de vol)

Le dossier complet peut :

soit être envoyé à l'adresse suivante :

**Préfecture de Loir-et-Cher -Guichet permis de conduire
BP 40299 -41006 BLOIS CEDEX**

soit remis au guichet permis de conduire :

**Accueil guichet permis de conduire
du lundi au vendredi de 13h30 à 16 h**

ou bien déposé dans la boîte aux lettres de la Préfecture ou à l'accueil général

[Le permis de conduire sera, selon le cas, envoyé à domicile en recommandé ou retiré à la Préfecture au guichet « remise des titres » ouvert du lundi au vendredi, uniquement l'après-midi de 13h30 à 16 h].

Accueil téléphonique permis de conduire : : 02.54.81.56.67

www.loir-et-cher.gouv.fr – pref-courrier@loir-et-cher.gouv.fr

maj 30/07/2015